



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240627-DCM202469-DE



Réf : DCM202469

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

### SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

#### ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAULLET à Arnaud FOUREL  
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN  
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY  
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON  
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER  
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI  
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

#### OBJET :

#### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire.**

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article

L 2122.22 Prend acte des décisions municipales

suivantes :

- 21 DESIGNATION DL AVOCATS - CA Toulouse – GRAND CHAUMONT
- 22 DESIGNATION DL AVOCATS - TA NIMES – VAILLE
- 23 DEMANDE DE SUBVENTION CD30- AIDE STRUCTURE CSCM
- 24 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILLE JURQUET DE LA SALLE
- 25 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILLE DUBOIS
- 26 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILLE GONZALES

- 27 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLES
- 28 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU STATIONNEMENT VÉLO
- 29 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT
- 30 DEMANDE DE SUBVENTION RÉNOVATION CENTRE SOCIOCULTUREL MUNICIPAL MARIE DURAND À LA CAF
- 31 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX POUR LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLES
- 32 INDEMNITE TRANSACTIONNELLE - SINISTRE SARL LABELLA
- 33 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE ET DE LA PRÉVENTION DU REPLI COMMUNAUTAIRE
- 34 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION INSTALLATION CAMERAS DE VIDEOPROTECTION
- 35 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE LA CRECHE MUNICIPALE
- 36 MARCHE 24MO-MAIRIE- MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MODIFICATION DU RDC ET LA RENOVIATION ENERGETIQUE GLOBALE DE L'HOTEL DE VILLE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 12 juin 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



**Résultats du vote :**

Délégation 202469	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni de vote
----------------------	---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09